**TITRE** : « Tout étudiant doit s’ouvrir sur le monde », Joëlle Gury

**CHAPO** : Joëlle GURY, Directrice des Relations Internationales de l’Université de Cergy Pontoise, dans l’ouest de Paris, répond aux globe-reporters Baris, Sude, Ayça, Eda, Ulas du lycée Saint Benoit d’Istanbul.

Pouvez-vous vous présenter et nous dire pourquoi vous pouvez répondre à notre interview ?

Je suis Joëlle GURY, Directrice des Relations Internationales de l’Université de Cergy Pontoise. J’ai souhaité répondre à ce questionnaire afin d’apporter toutes les informations utiles aux lycéens d’Istanbul qui s’intéressent aux études internationales. Aujourd’hui tout étudiant doit préparer son cursus et son projet professionnel avec la conviction qu’il doit s’ouvrir sur le monde qui l’entoure pour découvrir de nouvelles façons d’apprendre, des cultures différentes etc…

Un élève diplômé en Turquie avec l'équivalent du Bac, peut-il intégrer une université en Europe ?

L’étudiant turc, titulaire d’un diplôme de fin d’études secondaires qui souhaite s’inscrire dans un premier cycle universitaire français doit impérativement faire une demande d’admission préalable (DAP). Pour cela, il doit constituer son dossier en ligne, via le site internet de Campus France, jusqu’au 31 janvier de chaque année.

La Turquie étant un pays membre du programme Erasmus+, si un étudiant turc est inscrit dans une université turque qui a conclu un accord avec une université européenne dans le cadre de ce programme, il n’aura pas à faire cette démarche sur Campus France. Il bénéficiera d’une mobilité Erasmus+ (c'est-à-dire qu’il pourra effectuer un semestre ou une année entière dans l’université partenaire, sans avoir à payer les frais d’inscription, cependant il ne validera pas de diplôme dans cette université, il recevra son relevé de notes à la fin de la période de mobilité).

Est-ce possible dans tous les pays européens ou y a-t-il des différences ?

Le principe est le même pour les autres pays européens, soit Campus France, soit un accord Erasmus+.

Est-il obligatoire d'avoir le niveau B2 en Français pour intégrer une université Francophone ?

Tout dépend du cursus que l’étudiant turc souhaite suivre. Si c’est une formation totalement francophone, oui il faut absolument le niveau B2, mais si c’est un parcours anglophone (il y a des formations anglophones dans les universités françaises), il se peut que le niveau demandé soit B1.

Est-ce qu'obtenir le niveau C1 en français peut nous apporter un plus pour nos études dans les universités Francophones ?

Oui bien entendu, si le niveau est supérieur à celui exigé par le responsable de la formation, cela peut être un plus pour être sélectionné.

Est-ce qu'on peut étudier dans deux universités différentes en même temps en Europe ?

En France, il est possible de s’inscrire dans deux universités différentes en même temps, mais il faut bien faire attention à ce que les emplois du temps s’accordent afin de pouvoir suivre tous les cours. Mais attention, si vous suivez 2 cursus vous aurez 2 fois plus de travail et plus d’examens à passer !

Est-ce que tout le monde peut faire ses études supérieures en Europe ?

Oui à partir du moment où l’étudiant peut produire le diplôme qui lui donne l’accès aux études supérieures. Pour la France, il faut présenter le diplôme du Baccalauréat.

Comment peut-on obtenir des bourses pour les universités Francophones ?

Oui il existe plusieurs bourses (cf : site internet de Campus France onglet « Venir étudier en France »)

Les Bourses du programme Erasmus+

Les Bourses du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes

Les Bourses Spécifiques d’Excellence

Les Bourses de l’Agence Universitaire de la Francophonie

Est-ce que les étudiants non européens ont les mêmes droits que les étudiants européens ?

Malheureusement non, car les étudiants européens peuvent adhérer au programme Erasmus+ qui leur permet d’étudier pendant un semestre ou une année universitaire dans une université européenne sans avoir à payer des frais d’inscription dans l’université d’accueil.

Tandis que les étudiants non européens devront déposer leur candidature sur le site internet de Campus France, s’ils sont acceptés, ils devront payer leurs frais d’inscription à leur arrivée. Cependant, s’ils sont déjà inscrits dans une université et que leur université a conclu un accord avec une université européenne, ils pourront, dans le cadre de cet accord, s’inscrire sans payer les frais d’inscription. Mais attention la durée des études est limitée à un semestre ou un an. On appelle cela une mobilité d’échange.

Question bonus : est-ce que l’université de Cergy Pontoise accueille beaucoup d’étudiants étrangers et quelles études font-ils ?

Nous accueillons actuellement, pour l’année 2016-2017, **439 étudiants** :

177 étudiants en mobilité d’échange (Erasmus+ et autres pays)

21 étudiants chinois dans un cursus de Licence de Génie-Civil

6 étudiants étrangers dans un Diplôme d’Études sur l’International

14 étudiants chinois dans un Diplôme de Français Langue Étrangère

221 étudiants étrangers hors Europe dans les composantes de Droit, Économie, Sciences, Littérature francophone